

à partir du
1^{er} janvier 2012

CALENDRIER de COLLECTE

LUNDI



DÉCHETS
VERTS

DU 15/03
AU 30/11

MARDI



ORDURES
MÉNAGÈRES

MERCREDI

JEUDI



EMBALLAGES

VENDREDI



ORDURES
MÉNAGÈRES

SAMEDI



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

TOUS LES 4^{ÈME} LUNDI DU MOIS consignes au dos

POUR UNE MEILLEURE HYGIÈNE ET PLUS DE SÉCURITÉ

- Déposez vos bacs sur le trottoir et non sur la chaussée, de façon visible mais sans gêner le passage des piétons.
- Bloquez le frein de vos bacs (quand ils en ont).
- Sortez vos bacs la veille au soir de la collecte.
- Rentrez vos bacs après la collecte et nettoyez les régulièrement.



RUBELLES + VOISENON

à SAVOIR

INFO POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Les bouteilles en verre et autres récipients en verre, les journaux et les magazines, ainsi que les vêtements usagés sont à déposer aux points d'apport volontaire habituels, afin d'être recyclés.

Retrouvez l'emplacement des points d'apport volontaire sur le site www.lombric.com



Un doute ?
Une question ?
SMITOM-LOMBRIC

N° Vert 0 800 814 910

ou www.lombric.com

INFO ENCOMBRANTS



DÉCHETS ACCEPTÉS À LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS :

Volume maximum
1m³ par foyer

- Les meubles.
- Les déchets issus de travaux, **hors gravats** : évier, ballons d'eau chaude, portes, fenêtres...
- Les déchets divers : landaus, jouets de grande taille...
- Les grands cartons pliés et exempts de tout contenu : **attention les cartons non pliés et remplis d'objets ou de films plastique ou de polystyrène ne seront pas ramassés.**
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont **tolérés** (réfrigérateurs, fours, lave linges, ordinateurs, téléviseurs, aspirateurs, ...), **mais il est préférable de les emporter en déchèterie** où ils pourront être triés et recyclés, ou d'utiliser le 1 pour 1 (pour tout nouvel appareil électrique acheté, votre magasin est tenu de reprendre l'ancien).



DÉCHETS NON AUTORISÉS À LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS :

- Les déchets dangereux comme les pots de peinture, les batteries, les solvants ...
- Les pneus.
- Les produits liquides même contenus dans des emballages.
- Les objets de **taille inférieure à 30 cm.**
- Les ordures ménagères.
- Les gravats.
- Les cartons remplis d'objets.
- Les vêtements et autres textiles.

À l'exception des ordures ménagères et des cartons remplis d'objets, les autres déchets interdits dans les encombrants, **sont collectés gratuitement dans les déchèteries.**

**LES COMMUNES DE
RUBELLES ET DE
VOISENON SONT
RATTACHÉES À LA
DÉCHÈTERIE DE
VAUX-LE-PÉNIL**

Rue du Terre de Chérisy
tél : 01 64 10 28 70

HORAIRES D'OUVERTURE
Ouverture tous les jours y compris
les jours fériés (à l'exception des
1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre)

du 1^{er} avril au 31 octobre
Semaine : 15h - 19h
Samedi : 10h - 19h
Dimanche : 10h - 13h

du 1^{er} novembre au 31 mars
Semaine : 14h - 18h
Samedi : 9h - 18h
Dimanche : 10h - 13h

